

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 16 février 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus :

Collège A : M. Pascal Didier, M. Saïd Ennahar, Mme Valérie Geoffroy, M. Julien Godet, M. Jean-Marc Lessinger (visio-conférence), Mme Rachel Matz-Westphal (visio-conférence), M. Bruno Michel, Mme Pauline Soulas-Sprauel, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier.

Collège B : Mme Elisa Bombarda, M. Emmanuel Boutant, M. Thierry Chataigneau, M. Pierre Coliat (visio-conférence), Mme Julie Karpenko (procuration à M. Emmanuel Boutant à partir de 12h), M. Andreas Reisch, Mme Nassera Tounsi, Mme Aurélie Urbain, Mme Maria Zeniou-Meyer (procuration à M. Pierre Coliat à partir de 11h).

Collège BIATPSS : Mme Ayse Faydaci (visio-conférence).

Collège des étudiants : M. Marwan Bouchta, Mme Sirine Cherchar (visio-conférence), Mme Lucie Erhard, Mme Zoé Habig, M. Simon Kiry, M. Vincent Lachiche, Mme Laetitia Leger, M. Clément Marchal, Mme Hiba Barazzouk, M. Hugo Tep.

Personnalités extérieures : Mme Sophie Amadio, M. Mathieu Klein (représentant Mme Armelle Drexler, visio-conférence), Mme Guileine Levy (visio-conférence), Mme Ghislaine Tortosa (visio-conférence).

Invités permanents : M. Christian Barth (visio-conférence)

Membres de droit : Mme Esther Kellenberger, Mme Hélène Mangano-Goett, Mme Emilie Sick.

Secrétaire de séance : Mme Héléna Fischbach.

Invité pour le point 2 : M. Thomas Morgenroth (visio-conférence).

Invitée pour le point 4 : Mme Nelly Etienne-Selloum.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège A : Mme Béatrice Heurtault (procuration à Mme Pauline Soulas-Sprauel puis arrivée à 11h).

Collège B : Mme Eléonore Réal (procuration à Mme Aurélie Urbain)

Collège BIATPSS : M. Nunzio Finettino (procuration Mme Ayse Faydaci).

Personnalités extérieures : M. Raoul Santucci (procuration Mme Julien Godet)

Invité permanent : M. David Finantz

ÉTAIT ABSENT :

Personnalité extérieure : M. Jordan Wimmer.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h05.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2026
2. Création DIU Gestion et Management Pharmaceutiques. Parcours Officine.
3. Calendriers dérogatoires alternance
4. Demandes de subventions d'enseignants-chercheurs
5. Evaluation CIDPHARMEF

6. Actualités et informations diverses du Doyen

1. **Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2026**

- **Le procès-verbal du conseil du 19 janvier 2026 est soumis au vote** : adopté à l'unanimité.

2. **Création DIU Gestion et Management Pharmaceutiques. Parcours Officine.**

M. Thomas Morgenroth, invité pour ce point, porte le projet de création de Diplôme Inter-Universitaire de Gestion et Management Pharmaceutiques, Parcours Officine, associant l'Université de Montpellier et l'Université de Strasbourg. Les projets de maquettes pédagogique et de convention ont été mis à disposition des membres du Conseil en amont de la séance.

Ce projet vise à associer les expertises complémentaires des deux établissements, en s'appuyant sur la formation orientée officine à Strasbourg et sur la formation orientée industrie-recherche à Montpellier.

Mme le Doyen précise que le DU existe depuis trois ans à l'Université de Montpellier. Par ailleurs, le DU de Gestion officine était organisée depuis quatorze ans par l'Université de Lille, dont M. Thomas Morgenroth assurait la responsabilité. A la suite de son départ, cette formation n'a pas été reconduite.

C'est dans ce contexte que la Faculté de Pharmacie de Strasbourg et la Faculté de Pharmacie de Montpellier ont engagé un rapprochement afin de proposer conjointement un Diplôme Inter-Universitaire. Ce diplôme prévoit deux parcours distincts : un parcours officine, porté par l'Université de Strasbourg et un parcours industrie, porté par l'Université de Montpellier.

Mme le Doyen rappelle que la présentation de ce projet de formation a été effectuée lors de la commission pédagogique du 29 septembre, au cours du premier semestre.

M. Thomas Morgenroth précise que cette formation vise à former les futurs professionnels du secteur pharmaceutique aux fonctions de management et à les préparer à l'exercice de responsabilité dirigeantes.

Mme le Doyen ajoute que nous répondons ainsi à une attente de la profession, relayée par des syndicats, qui ont exprimé le besoin de renforcer la formation au management à Strasbourg. Le diplôme sera dispensé en formation continue, selon des modalités associant enseignement en présentiel et à distance. Il s'adresse aux pharmaciens diplômés ainsi qu'aux étudiants en fin de cursus, après validation de la cinquième année.

Un échange s'engage sur les modalités de tarification. Mme le Doyen précise que la question des tarifs fera l'objet d'une présentation ultérieure devant le Conseil. M. Thomas Morgenroth indique cependant qu'un tarif spécifique est envisagé pour les étudiants, fixé à 550 euros pour l'ensemble du diplôme. Il

précise que par usage, la formation est ouverte aux étudiants ayant validé leur cinquième année, sous réserve de la confirmation de cette possibilité dans le cadre du DIU. Il ajoute que certains modules pourraient également être proposés de manière indépendante.

M. Emmanuel Boutant s'interroge sur l'application de ce tarif étudiant aux étudiants non thésés et demande si l'obtention de la thèse modifie les conditions tarifaires. M. Thomas Morgenroth répond que ce tarif est conditionné au statut étudiant reconnu par l'Université de Strasbourg.

Mme Valérie Geoffroy demande si l'accès à cette formation serait également possible pour les étudiants inscrits en Master 2 à la Faculté. M. Thomas Morgenroth confirme cette possibilité.

Mme Aurélie Urbain fait référence aux échanges intervenus lors du précédent Conseil, concernant la réduction des services d'enseignement et s'interroge sur le financement du volume horaire associé à ce diplôme, notamment pour savoir s'il est couvert par les droits d'inscription. M. Thomas Morgenroth indique que trois enseignants seraient mobilisés pour cette formation : lui-même, un professeur associé temporaire (PAST), rattaché à une autre composante, Mme Marie Henry, ainsi qu'un PAST intervenant d'ores et déjà à la Faculté de Pharmacie, M. Philippe Galais. Il précise que l'ouverture de ce diplôme est conditionnée à l'atteinte de l'équilibre financier.

Mme Elisa Bombarda s'interroge sur le périmètre du parcours officine et demande pourquoi un parcours industrie-recherche n'est pas également disponible. M. Thomas Morgenroth précise que les deux parcours sont bien intégrés dans le dispositif, le parcours officine étant porté par Strasbourg et le parcours industrie-recherche par l'Université de Montpellier. Il ajoute que la formation est ouverte à l'ensemble des pharmaciens et étudiants concernés, quelle que soit leur université d'origine, et que les candidats pourront s'inscrire à l'un ou l'autre des parcours.

Mme Guileine Levy, s'exprimant en tant que professionnelle, salue la mise en place de ce Diplôme Inter-Universitaire, qu'elle considère comme une initiative positive et souligne l'intérêt qu'il représente pour la profession.

Un échange s'engage sur l'accessibilité de ce DIU aux étudiants de cinquième année. Mme le Doyen souligne la nécessité de veiller à la faisabilité de cette ouverture, notamment au regard des contraintes pédagogiques existantes. Mme Geneviève Ubeaud-Séquier indique que cette participation pourrait, le cas échéant, être envisagée sous la forme d'un accès limité à certains modules, comme pour le Diplôme d'Etudes Spécialisées.

M. Emmanuel Boutant signale par ailleurs qu'une modification doit être apportée au document, au niveau de la rubrique relative aux modalités de recrutement, afin de détailler dans son entièreté à quelle population s'adresse cette formation. M. Thomas Morgenroth prend acte de cette observation et indique qu'il procédera aux ajustements nécessaires.

- **Le projet de création du DIU Gestion et Management Pharmaceutiques. Parcours Officine est soumis au vote :** adopté à l'unanimité.

3. Calendriers dérogatoires alternance

Mme le Doyen rappelle que le calendrier universitaire général a été adopté lors du précédent Conseil. Elle précise que certaines formations relèvent de dispositifs dérogatoires, notamment le DEUST, les licences professionnelles et les Master 2 en alternance.

Les calendriers universitaires des formations en apprentissage pour l'année universitaire 2026-2027 ont été présentés lors de la commission pédagogique du 9 février 2026. A cette occasion, quelques modifications mineures y ont été apportées.

- **Les calendriers dérogatoires d'alternance 2026/2027 sont soumis au vote :** adoptés à l'unanimité.

4. Demandes de subventions d'enseignants-chercheurs

Mme le Doyen rappelle les subventions validées lors de la séance du 17 novembre 2025. Elle indique que deux nouvelles demandes ont été transmises, émanant respectivement de Mme Geneviève Ubeaud-Séquier et de Mme Nelly Etienne-Selloum.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier présente une demande de soutien financier pour l'organisation des journées annuelles de l'Association GEPK (Association des Enseignants de Pharmacocinétique), qui se tiendront les 6 et 7 juillet 2026, à l'occasion du dixième anniversaire de l'association. Elle sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 euros, destinée à participer aux frais de restauration, notamment les plateaux-repas, les boissons et les cafés pour les déjeuners du lundi et du mardi midi. Elle précise également que des actions spécifiques sont envisagées afin de marquer cet anniversaire, notamment l'organisation potentielle d'une animation de type théâtre d'improvisation.

Mme le Doyen rappelle qu'une enveloppe budgétaire est spécifiquement dédiée au soutien des actions pédagogiques contribuant au rayonnement de la Faculté, au-delà des simples réunions internes.

M. Emmanuel Boutant s'interroge sur le budget global de l'événement, le montant sollicité lui semblant relativement modeste. Mme Geneviève Ubeaud-Séquier précise qu'il s'agit d'une participation partielle et indique que l'événement devrait réunir environ vingt-cinq participants.

Mme Pauline Soulas-Sprauel demande des précisions sur le budget global alloué à ce type de soutien. Mme le Doyen indique qu'une enveloppe globale de 5 000 euros est consacrée au soutien des actions pédagogiques.

- **La demande de subvention de 400€ est soumise au vote :** adoptée à l'unanimité.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier remercie le Conseil au nom de l'association, pour le soutien accordé.

Mme le Doyen indique que la demande présentée par Mme Nelly Etienne-Selloum relève d'une information, dans la mesure où il s'agit de dépenses inhérentes au fonctionnement de la formation.

Mme Nelly Etienne-Selloum présente la demande relative à la prise en charge des frais associés aux interventions des patients ressources de la Ligue contre le Cancer, dans le cadre d'une convention signée avec la Faculté depuis 2017. Ces interventions consistent en des séances d'échange d'une durée d'environ une heure et demie, portant sur l'annonce du diagnostic de cancer, la relation avec les professionnels de santé et le vécu des patients. Elles sont suivies d'un temps d'échange convivial, permettant aux étudiants de prolonger les discussions de manière plus informelle. Jusqu'à présent, les frais associés à ces temps de collation étaient pris en charge par les enseignants organisateurs. Mme le Doyen indique que ces dépenses seront désormais intégrées aux frais de fonctionnement de la formation.

Mme Nelly Etienne-Selloum ajoute également que des patients standardisés sont mobilisés pour les enseignements en « éducation thérapeutique du patient et entretiens pharmaceutiques ». Ces dispositifs permettent de former les étudiants à la posture éducative et à la relation patient, à travers des simulations basées sur des scénarios définis. Elle indique qu'environ dix patients standardisés interviennent actuellement, à raison de deux intervenants par séance. Ces personnes sont, à ce jour, bénévoles, bien que certaines Facultés proposent des modalités d'indemnisation, sous forme de forfait ou de rémunération horaire. Elle précise que ces intervenants sont souvent des personnes retraitées.

Mme Guileine Levy souligne l'intérêt pédagogique de ces interventions, particulièrement appréciées des étudiants, qui permettent une meilleure compréhension du vécu des patients et favorisent le développement de l'empathie dans la pratique officinale. Elle indique qu'en Faculté de médecine, les patients standardisés sont indemnisés, généralement à hauteur d'environ 20 euros, et estime qu'une indemnisation partielle pourrait effectivement être envisagée. Mme Nelly Etienne-Selloum précise qu'en Pharmacie, ce ne sont pas des examens cliniques qui sont réalisés.

Mme Nelly Etienne-Selloum ajoute que les patients standardisés interviennent en moyenne sur des créneaux d'environ cinq heures et demie, incluant les réunions de préparation et de mise à jour des scénarios.

M. Emmanuel Boutant s'interroge sur l'impact de ce dispositif, notamment en termes d'heures dans le service d'enseignement de Mme Nelly Etienne-Selloum. Mme Nelly Etienne-Selloum précise que ces interventions ne donnent lieu à aucune heure complémentaire. Ces heures s'inscrivent dans son engagement pédagogique, avec pour objectif de pérenniser les dispositifs de formation liés aux bilans partagés de médication et à l'éducation thérapeutique.

Mme le Doyen indique qu'un travail sera engagé avec Mme Nelly Etienne-Selloum afin d'évaluer le budget nécessaire, en vue d'une éventuelle intégration dans le cadre du budget rectificatif. Elle répète que ces dépenses seront intégrées dans l'enveloppe de fonctionnement de la formation et ne relèvent pas d'une subvention soumise au vote.

M. Emmanuel Boutant s'interroge sur l'absence de vote. Mme le Doyen confirme qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement et non d'une subvention, ne nécessitant donc pas de délibération du Conseil.

Mme Nelly Etienne-Selloum remercie Mme le Doyen pour la prise en compte rapide de cette demande.

5. Evaluation CIDPHARMEF

Mme le Doyen présente la Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Pharmacie d'Expression Française (CIDPHARMEF), qui propose à ses membres une démarche d'évaluation externe visant à développer une culture de qualité au sein des Facultés de Pharmacie.

Cette démarche, basée sur le volontariat, s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et peut être renouvelée tous les six à huit ans. Elle repose sur un dispositif d'évaluation flexible, adapté à la réglementation en vigueur dans le pays concerné.

Le processus débute par une visite préparatoire, destinée à sensibiliser la Faculté à la démarche et à présenter le calendrier prévisionnel. Cette phase est suivie d'une auto-analyse conduite par la Faculté, puis d'une visite d'évaluation réalisée par une commission composée exclusivement d'experts extérieurs. L'évaluation porte principalement sur la formation conduisant au diplôme de pharmacien.

Plusieurs Facultés françaises se sont déjà engagées dans cette démarche, notamment celles de Lyon, Bourgogne, Grenoble, Poitiers, Clermont-Ferrand et Aix-Marseille. Les retours d'expérience de ces établissements sont globalement positifs.

L'évaluation s'appuie sur plusieurs critères, portant notamment sur :

- L'environnement de la Faculté
- Les missions, la vision, les valeurs et les objectifs de la composante
- La gouvernance et l'organisation
- Les programmes de formation des différents cycles
- Les étudiants, notamment leur intégration et leur réussite
- La formation continue
- Les ressources humaines et matérielles

Cette démarche permet à la Faculté de se positionner dans un contexte à la fois national et international, en identifiant ses points forts et ses axes d'amélioration.

Mme le Doyen soumet au Conseil la possibilité d'engager la Faculté dans la démarche d'évaluation externe proposée par la CIDPHARMEF. Elle précise que le calendrier de cette évaluation est adaptable aux contraintes et au fonctionnement de la Faculté.

Mme Elisa Bombarda s'interroge sur les différences entre cette démarche et l'évaluation conduite par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), ainsi que sur la composition du comité chargé de l'évaluation.

Mme le Doyen évoque la dernière évaluation par le HCERES des formations de la Faculté. Celle-ci a demandé un travail important, mené par l'équipe de Direction, avec l'appui des services administratifs et un engagement fort des responsables de mentions, de parcours ainsi que des responsables des diplômes de formation approfondie et générale (DFG et DFA). Elle précise que cette démarche comportait une dimension technique et administrative, avec la production d'un grand nombre d'indicateurs variés (par exemple, relatifs aux volumes horaires de formation ou encore aux mobilités

internationales). Ce travail, particulièrement exigeant et complexe, a notamment mobilisé la scolarité et le service financier. Les enseignants-chercheurs ayant ensuite analysé et consolidé ces données. En complément de ces données, un document stratégique général transmis au HCERES présentait la vision et les orientations globales de la Faculté. Cette évaluation s'est déroulée sans visite sur site ni approche spécifique des enjeux liés aux formations de santé. La Faculté a obtenu l'accréditation de ses formations avec un retour globalement positif, bien que certaines préconisations ne soient pas pleinement alignées avec ses priorités.

Mme le Doyen souligne que les Facultés de Pharmacie doivent répondre à des obligations spécifiques liées à la formation des futurs professionnels de santé. Elle précise que la démarche proposée par la CIDPHARMEF présente un intérêt particulier dans la mesure où elle s'inscrit dans une perspective transnationale et internationale, spécifiquement centrée sur les formations pharmaceutiques. Elle permet notamment de positionner la Faculté dans son environnement et d'évaluer la compétitivité en matière de ressource, d'organisation et de formation.

Mme le Doyen indique également que l'évaluation est conduite par un groupe d'experts issus de Facultés de Pharmacie francophones, ayant tous exercé des responsabilités de direction. Elle précise que cette démarche se distingue de celle du HCERES par son caractère plus collaboratif et inscrit dans une logique d'amélioration continue dans le contexte spécifique de la santé. Le référentiel et les documents d'évaluations ont d'ailleurs été révisés récemment. Le processus est encadré et repose sur la transmission d'un ensemble de documents structurés, permettant une analyse approfondie de l'organisation et du fonctionnement de la Faculté.

Mme le Doyen indique que le dossier à constituer dans le cadre de cette démarche semble réalisable, dans la mesure où de nombreux éléments requis sont d'ores et déjà disponibles au sein de la Faculté. Elle précise que la visite du comité d'évaluation constitue un temps d'échange permettant également à la Faculté d'exprimer ses attentes et ses orientations. Le comité ad hoc sera composé de deux à cinq membres, qui effectueront une visite de cinq jours.

M. Emmanuel Boutant s'interroge sur la charge de travail supplémentaire que cette démarche pourrait représenter pour les enseignants-chercheurs, déjà fortement mobilisés par leurs missions pédagogiques, scientifiques et administratives. Mme le Doyen répond qu'une part importante du travail relèvera du Comité de Direction, notamment pour les indicateurs stratégiques et les données relatives aux ressources, qui ne sont pas accessibles à l'ensemble des personnels. Elle précise que cette démarche s'inscrit pleinement dans les missions du Comité de Direction, notamment en matière de pilotage de la stratégie de développement de la composante. Elle souligne également que cette évaluation permettra d'anticiper la prochaine évaluation du HCERES, attendue potentiellement dans le courant de l'année suivante, ce qui constitue à ce titre, un investissement utile. Elle indique que les services administratifs seront sollicités pour la production des indicateurs tandis que les enseignants-chercheurs et les étudiants seront associés de manière volontaire et inclusive, aux points les concernant et relevant de leur expertise. La démarche sera conduite selon un calendrier adapté aux capacités de la Faculté.

Mme Aurélie Urbain, relayant une question de Mme Eléonore Réal, s'interroge sur l'ancienneté de l'adhésion de la Faculté à la CIDPHARMEF ainsi que sur son coût. Mme le Doyen précise que la Faculté est membre de la CIDPHARMEF depuis une période antérieure à son mandat et qu'une adhésion est bien en place au niveau de la composante. Elle indique qu'une réunion annuelle est organisée, à

laquelle elle a participé l'année précédente et que Mme Béatrice Heurtault y a participé l'année antérieure.¹

M. Emmanuel Boutant demande si les frais de déplacement des membres du comité d'évaluation seront pris en charge. Mme le Doyen répond que la demande d'évaluation relève de l'Université et non uniquement de la Faculté. Elle indique avoir déjà échangé avec la Vice-Présidence Formation, qui a exprimé un accord de principe sur cette démarche. Mme le Doyen précise enfin que cette évaluation n'entraîne pas de coût direct, hormis les frais d'hébergement et de déplacement des membres du comité d'évaluation. Elle indique qu'une demande de soutien financier sera formulée auprès de l'Université afin de contribuer à ces dépenses, sans garantie à ce stade.

Mme Aurélie Urbain souligne que le processus d'évaluation apparaît comme étant long et exigeant, s'inscrivant dans une temporalité d'environ deux ans. Elle attire l'attention à son tour, sur la charge de travail déjà importante des équipes pédagogiques et administratives et souligne la nécessité que les objectifs poursuivis par cette démarche soient clairement définis et en cohérence avec les priorités de la Faculté. Elle s'interroge également sur les bénéfices concrets d'une telle démarche, estimant que l'attractivité de la Faculté repose notamment sur son implantation géographique. Elle questionne enfin la portée de cette démarche, notamment pour savoir si elle vise principalement à appuyer des demandes de créations de postes.

Mme le Doyen répond que la durée du processus s'explique notamment par le temps nécessaire à la préparation du rapport, précisant qu'un délai de neuf mois pour produire le document paraît raisonnable, compte tenu des autres missions de la Faculté. Elle rappelle que la composante est déjà fortement mobilisée dans la production de données et d'indicateurs dans le cadre de différentes enquêtes et que cette démarche s'inscrit dans une continuité de travaux déjà engagés.

Elle souligne qu'une certification qualité ne constitue pas une finalité en soi, mais s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, visant à attester de la qualité des formations proposées et de la volonté de la Faculté de maintenir un haut niveau d'exigence. Elle rappelle que la Faculté bénéficie déjà d'une accréditation lui permettant de délivrer le diplôme de Pharmacien, et que cette démarche contribue à conforter sa légitimité dans ce rôle, dans un contexte national et international en évolution. Mme le Doyen précise également que l'évaluation CIDPHARMEF, centrée sur la formation conduisant au diplôme de pharmacien, pourra bénéficier à l'ensemble des formations proposées par la Faculté, y compris celles ouvertes à un public élargi. Elle ajoute que, si cette démarche peut constituer un argument supplémentaire pour appuyer des demandes de ressources, elle ne saurait être réduite à cet objectif et participe plus largement au positionnement stratégique et à la reconnaissance institutionnelle de la Faculté.

Mme Aurélie Urbain s'interroge sur les modalités de diffusion des documents produits dans le cadre de cette démarche d'évaluation. Elle indique que le rapport d'évaluation n'est pas nécessairement destiné à une diffusion publique, contrairement au rapport d'auto-évaluation, et demande si ces documents seront communiqués. Elle questionne également les modalités de suivi de la démarche, notamment la présentation et la discussion du plan d'action devant le Conseil de Faculté, ainsi que la durée de l'accréditation délivrée à l'issue du processus.

¹ Vérification post-conseil : l'adhésion a lieu depuis 2010 (interruption durant le COVID19), pour un montant de 700€ annuel.

Mme le Doyen souligne la pertinence de ces interrogations relevant cependant qu'il ne s'agit pas d'une accréditation. Elle indique que certaines informations pourront être communiqués aux membres élus du Conseil, tout en précisant que certains documents à caractère stratégique ou comportant des éléments nominatifs ou confidentiels pourraient faire l'objet d'une diffusion restreinte. Elle souligne que l'objectif de cette démarche est avant tout de permettre à la Faculté de s'approprier les recommandations formulées et de mettre en œuvre des actions d'amélioration sur le long terme.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier indique qu'il lui semble important, dans une logique d'amélioration continue, que la Faculté puisse disposer du rapport d'évaluation et s'appuyer sur ses conclusions.

M. Simon Kiry s'interroge sur les retours d'expérience d'autres Facultés engagées dans cette démarche. Mme le Doyen indique avoir échangé avec les Doyens des Facultés de Poitiers et de Clermont-Ferrand, actuellement engagées dans le processus. Elle précise que ces établissements se trouvent dans la phase d'application du plan d'action et qu'ils expriment une satisfaction globale, les recommandations formulées ayant permis d'identifier des pistes concrètes d'amélioration. Elle souligne également l'adhésion des personnels et des usagers à cette démarche, tout en précisant que la phase de préparation et de rédaction des documents constitue l'étape la plus exigeante.

M. Pierre Coliat, indique que, à titre personnel et au regard de son expérience dans le secteur hospitalier, les démarches qualité constituent des outils structurants permettant d'améliorer la transparence et d'identifier des axes de progrès. Il souligne l'intérêt de cette démarche pour la Faculté et indique être favorable à son engagement, tout en soulignant qu'elle nécessitera un investissement en temps. Il s'interroge également sur la possibilité de mobiliser un ingénieur qualité au sein de la composante afin d'accompagner la démarche. Il souligne, pour finir, l'importance de présenter les résultats de cette évaluation devant le Conseil de Faculté.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier précise enfin, que, contrairement à certaines certifications telles que la certification ISO, qui relèvent d'une obligation réglementaire, la démarche proposée par la CIDPHARMEF repose sur une initiative volontaire.

Mme Zoé Habig s'interroge sur le rôle des étudiants dans le cadre de cette démarche d'évaluation. Mme le Doyen confirme que les étudiants sont pleinement intégrés au processus, un chapitre spécifique du référentiel leur étant consacré. Mme Aurélie Urbain précise qu'un rapport étudiant indépendant est également prévu dans ce cadre.

M. Thierry Chataigneau demande des précisions sur la nature des plans d'action élaborés à l'issue de l'évaluation, notamment au regard des retours d'expériences d'autres facultés. Il s'interroge sur les domaines concernés, notamment les charges d'enseignement, les modalités pédagogiques ou encore l'organisation des formations. Mme le Doyen indique que les recommandations peuvent porter sur les éléments cités, mais également sur la structure des maquettes au regard des compétences attendues, du fonctionnement institutionnel...

M. Andreas Reisch exprime des réserves quant à l'engagement de la Faculté dans une démarche d'évaluation externe supplémentaire, qu'il perçoit comme une charge administrative additionnelle. Il souligne que, dans le domaine de la recherche, les efforts portent plutôt sur la réduction des contraintes liées aux évaluations, notamment celles du HCERES. Il s'interroge également sur la

neutralité d'une évaluation externe et estime qu'il est important de préserver la capacité de la Faculté à conduire ses propres réflexions stratégiques, en tant qu'établissement public.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier rappelle que la Faculté de Pharmacie s'inscrit dans une logique professionnalisante et que la démarche proposée par la CIDPHARMEF repose sur un partage d'expériences entre Facultés de Pharmacie Francophones. Elle souligne que, bien que cette démarche puisse être exigeante en termes d'investissement, elle constitue un outil d'analyse permettant d'identifier les points d'amélioration et les leviers d'action.

Mme le Doyen rappelle que la démarche proposée par la CIDPHARMEF repose sur une évaluation conduite par des pairs, dans une logique d'amélioration continue, comparable à certaines pratiques existant dans le domaine de la recherche. Elle souligne l'importance de disposer d'un cadre méthodologique structurant afin d'accompagner la réflexion stratégique de la Faculté.

M. Emmanuel Boutant indique qu'il lui semblerait souhaitable que l'ensemble des enseignants-chercheurs soit informé de cette démarche, notamment par le biais de la commission pédagogique. Mme le Doyen précise que la commission pédagogique constitue une instance consultative du Conseil sur les questions strictement pédagogiques, alors que la démarche proposée par la CIDPHARMEF porte sur un périmètre plus large, incluant notamment les aspects organisationnels, stratégiques et institutionnels.

Mme Aurélie Urbain souligne que la qualité est étroitement liée à la pédagogie.

Mme le Doyen rappelle que les membres du Conseil, en tant qu'élus, ont vocation à se prononcer au nom de la communauté qu'ils représentent.

Mme Pauline Soulas-Sprauel souligne que toute démarche d'évaluation peut présenter un intérêt, à condition qu'elle ne constitue pas un doublon avec des dispositifs existants et qu'elle ne génère pas une surcharge excessive pour les personnels. Elle indique que la réussite d'une telle démarche repose sur l'implication collective, ce qui suppose un investissement en temps important, suscitant certaines réserves dans un contexte déjà contraint.

M. Pierre Coliat confirme que ce type de démarche nécessite un investissement significatif, mais souligne qu'elle permet, à long terme, de structurer les pratiques et d'identifier des axes d'amélioration, contribuant ainsi à l'évolution et au renforcement de la qualité des formations.

M. Andreas Reisch précise que ses réserves ne portent pas sur le principe de la qualité, mais sur le risque que l'inscription dans un cadre d'évaluation externe limite la capacité de la Faculté à conduire ses propres réflexions stratégiques de manière autonome.

A l'issue des échanges, il est proposé de reporter la décision afin de permettre un approfondissement des discussions et une meilleure information de la communauté. Mme le Doyen indique que ce report devra néanmoins permettre à la Faculté de se positionner dans un calendrier compatible avec les échéances institutionnelles, notamment la prochaine évaluation du HCERES, qui devrait avoir lieu l'année prochaine. Elle précise que le travail engagé dans le cadre de la CIDPHARMEF pourrait utilement contribuer à anticiper cette échéance.

M. Saïd Ennahar s'interroge sur le risque de chevauchement entre les deux démarches d'évaluation. Mme le Doyen indique que les travaux réalisés dans le cadre de la CIDPHARMEF pourraient au contraire constituer une base utile pour la préparation de l'évaluation HCERES.

Mme Aurélie Urbain demande si la phase d'auto-évaluation peut être engagée en amont d'une décision formelle. Mme le Doyen indique que les outils nécessaires sont d'ores et déjà disponibles, permettant d'engager une réflexion préparatoire.

Il est convenu que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de Faculté du 16 mars, en vue d'un vote.

Mme Elisa Bombarda demande que l'ensemble des documents relatifs à cette démarche soit mis à disposition des membres du Conseil. Mme le Doyen indique que ces documents sont accessibles sur le site internet de la CIDPHARMEF.

Mme Pauline Soulas-Sprauel souligne l'intérêt d'organiser un temps d'échange collectif afin de préciser les modalités d'organisation de cette démarche.

Mme Aurélie Urbain exprime le souhait que les points inscrits à l'ordre du jour fassent l'objet d'une contextualisation préalable, afin de faciliter leur compréhension. Mme le Doyen indique qu'elle prend note de cette demande. Elle précise toutefois qu'elle ne peut, à ce stade, s'engager formellement sur sa mise en œuvre, compte tenu des contraintes organisationnelles, sauf si un membre du Conseil souhaite s'impliquer dans la préparation de ces éléments.

En conséquence, la décision relative à l'engagement de la Faculté dans la démarche d'évaluation de la CIDPHARMEF est reportée à la séance du Conseil de Faculté du 16 mars 2026.

6. Actualités et informations diverses du Doyen

Candidatures Mon Master et eCandidat :

Mme le Doyen informe le Conseil de l'ouverture des plateformes Mon Master et eCandidat. Elle précise que l'ensemble des informations relatives aux candidatures est disponible sur le site internet de la Faculté.

Renouvellement des membres CLHSCT :

Mme le Doyen informe le Conseil que, suite aux élections du Conseil de composante organisées en décembre dernier, il est nécessaire de procéder au renouvellement partiel des membres de la Commission locale d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CLHSCT) de la Faculté. Ces membres doivent être désignés lors de la séance du Conseil de Faculté du 16 mars prochain.

Un appel à candidatures a été diffusé le 15 janvier auprès des personnels de la Faculté, ainsi que des associations étudiantes et des étudiants élus. Les candidatures étaient attendues pour le 20 février.

Toutefois, leur nombre demeure insuffisant à ce jour, le minimum requis étant de huit candidatures pour les représentants des personnels et de quatre candidatures pour les représentants étudiants. Un rappel sera diffusé et la date limite de réception des candidatures est reportée au 9 mars 2026.

Mme Zoé Habig précise que, s'agissant des représentants étudiants, trois candidatures ont été reçues sur les quatre attendues.

Arbitrage du dialogue de gestion :

Mme le Doyen informe le Conseil du second volet des arbitrages du dialogue de gestion, parvenu le 2 février, qui autorise la Faculté à ouvrir, sous réserve de la confirmation de la subvention pour charge de service public qu'elle obtiendra de l'Etat :

- Un poste de Professeur associé temporaire (PAST) dans le domaine de l'industrie Pharmaceutique, correspondant au support précédemment occupé par M. Philippe Nande, pour lequel un candidat est déjà identifié et validé par les responsables de filière et de parcours en Industrie, lors des discussions.
- Un poste dans le domaine du droit et de l'économie pharmaceutiques, correspondant au support occupé par M. Philippe Galais, fera l'objet d'un renouvellement avec un profil modifié.
- Un poste d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), sur le support de poste de M. Eric Marchioni, dans le domaine de la chimie analytique.

Dans les mêmes conditions, la Faculté sera en mesure de renouveler l'ensemble des personnes contractuels actuellement en fonction. Par ailleurs, un support de poste a été notifié afin de permettre le remplacement de M. Stéphane Friess. La fiche de poste correspondante prévoit le recrutement d'un agent de maintenance spécialisé en chauffage, ventilation et climatisation (CVC).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h18.

Fait à Illkirch, le 17 février 2026



Professeur Esther Kellenberger, Doyen